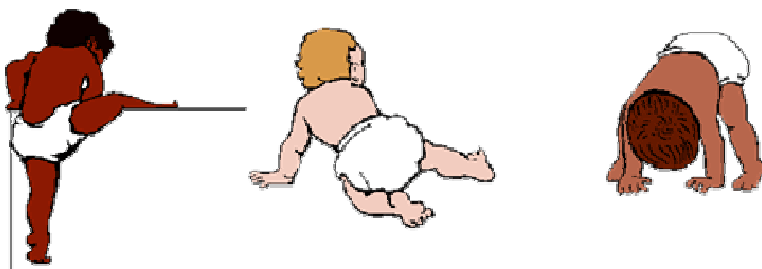


A.C.A.S.A.  
Association Collobriéroise  
d'Aide, de Services et  
d'Accueil



Association locale ADMR  
Place de la Libération  
83610 COLLOBRIERES

CRECHE  
DE COLLOBRIERES  
Quartier Notre Dame  
83610 COLLOBRIERES



# PROJET PEDAGOGIQUE



SEPTEMBRE 2008

Le principal objectif de la Crèche est d'accueillir de jeunes enfants dans un cadre éducatif, sanitaire et social favorable à leur épanouissement et permettre ainsi à leurs parents d'exercer une activité, professionnelle ou non.

La crèche accueille en priorité les enfants de la commune ainsi que les enfants du personnel du Centre Jean Itard résidant à Collobrières.

L'équipe accueillante va participer à l'éveil de l'enfant, à sa socialisation, à son éducation.

## **I/ La structure**

Neuf enfants sont accueillis chaque jour, à temps plein ou temps partiel, en fonction des places disponibles, pendant les heures d'ouverture. Ils sont âgés de 3 mois à 4 ans. La maison est située à l'Entrée Ouest du Village. Elle comprend : Un rez-de-chaussée avec salle de jeux et de repas, sanitaires enfants, sanitaires personnel, dortoir, cuisine, vestiaire, accueil, buanderie, bureau et un jardin d'enfants.

La crèche est ouverte de 8h à 18h à l'exception des jours fériés et de ses périodes de fermeture.

Les enfants ne sont pas séparés par section d'âge, chaque membre de l'équipe participe à l'ensemble des tâches quotidiennes. La crèche est donc avant tout un lieu de vie pour les enfants et pour les adultes quel qu'il soit, parent ou membre de l'équipe

## **II/ Le rôle des adultes**

- *Définition de la place des familles*

La crèche répond aux demandes de parents souhaitant pour leur enfant un lieu d'accueil où il pourra s'épanouir, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et d'une équipe de professionnels qualifiés.

Les parents sont invités à visiter la crèche lors de la préinscription, les différents documents (règlement de fonctionnement et projet d'établissement) leurs sont commentés. L'entrée d'un enfant en crèche est un événement pour lui, pour ses parents et pour la crèche ; elle nécessite beaucoup d'attention de la part de chacun, la crèche doit permettre l'individualisation de l'enfant, en prenant en compte les difficultés de la mère, du père et de l'enfant.

Il s'agit :

- souvent de la première séparation entre les parents et leur enfant, ainsi que de la reprise du travail du parent en congé parental ;
- de l'intégration de l'enfant dans un nouveau cadre de vie et de toute une démarche de "connaissance" entre le "bébé", les professionnelles qui s'occupent de lui et ses parents.

Au cours de la période d'intégration, le parent pourra transmettre à l'équipe tout ce qu'il a découvert sur son enfant, afin qu'elle puisse le prendre en charge en respectant au mieux son rythme propre et ses habitudes.

L'adaptation se déroule selon les étapes précises qui seront adaptées à chaque enfant en fonction de ses réactions.

Le nombre de temps d'adaptation est modulable et à chaque temps d'adaptation sera intégré progressivement un temps de jeux, puis un repas, puis une sieste.

Il semble essentiel d'expliquer à l'enfant de façon claire la situation qu'il est en train de vivre.

Il semble très important :

- de verbaliser de façon claire le départ du parent qui accompagne l'enfant, et de ritualiser cette séparation dans les bras du professionnel qui l'accueille (câlin "dans les bras, au revoir par la fenêtre, présence éventuelle du "doudou",...).

- Qu'un "dialogue" au sujet de la vie de l'enfant s'établisse entre les parents et le personnel afin que l'enfant puisse faire le lien entre ces 2 lieux de vie et constituer ainsi "son histoire". Les renseignements importants seront sur le classeur de liaison de l'enfant.

Cette adaptation à la crèche n'est pas toujours facile, mais les séparations sont nécessaires pour permettre à l'enfant de grandir...

La crèche permet à l'enfant d'apprendre : les règles de vie en société (collectivité) : repas, jeux de groupe, activités...

Les activités renseigneront sur le niveau "d'apprentissage" de l'enfant, sur le chemin parcouru et à parcourir et de ce fait sur la démarche éducative qui devra s'adapter. Elles renseigneront également sur les difficultés éventuelles de l'enfant.

- La participation des parents à la vie de l'établissement

Il est attendu des parents une participation active au fonctionnement de la crèche et un investissement en termes de propositions.

Elle permet aux familles de se sentir partie prenante de la vie, de l'avenir et du projet de la crèche et assure une bonne coopération entre parents et professionnels. Elle est importante pour l'enfant qui sent ses parents présents au sein de la crèche (présence physique, relations avec les membres de l'équipe et les autres parents) et permet de tempérer ses exigences par rapport à son enfant en comprenant mieux l'intérêt collectif.

Cette participation se fait à différents niveaux

Ils assument régulièrement l'entretien de la cour, ainsi que les petits travaux de réfection des locaux (peinture,...). Ils s'inscrivent pour cela sur le planning prévu à cet effet.

Ils participent à l'organisation des fêtes de Noël, de printemps et autres.

Enfin, ils assurent quotidiennement le lien entre ce qui se passe à la maison et la crèche. Il est important qu'ils tiennent informés les professionnels des événements, changements intervenus à la maison car ils ont des incidences sur le comportement de l'enfant.

- L'équipe

Un responsable technique qualifié travaillant sur la base d'un contrat de 8h par semaine sera chargé du suivi technique de l'établissement, de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'accueil (le planning et congés du personnel, les plannings d'occupation de la crèche, les contrats avec les parents etc...)

L'encadrement des enfants est assuré par trois professionnels, travaillant en majorité à temps plein et justifiant :

- soit d'une qualification de niveau V (enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles : CAP petite enfance...) attestant de compétences dans le champ de l'accueil des jeunes enfants et justifiant de deux années d'expérience professionnelle
- soit d'une expérience de cinq années en tant qu'assistante maternelle agréée.

- Compétences professionnelles mobilisées

Un responsable technique qualifié : titulaire du diplôme d'état de Sage-femme

Le Personnel D'encadrement :

- une Auxiliaire puéricultrice (titulaire également du CAP petite enfance),
- une Aide Médico Psychologique (titulaire également du CAP petite enfance),
- un agent titulaire du BEP Sanitaire

### **III/ La vie quotidienne**

Les enfants restent en moyenne 9 à 10 heures par jour à la crèche, l'objectif principal est de faire que leur vie quotidienne soit la meilleure possible. La crèche, lieu d'éveil, de curiosité, de stimulation a pour but d'aider l'enfant à s'épanouir et de permettre un développement harmonieux sur les plans physique, affectif et intellectuel. A travers la vie collective, elle favorise la socialisation de l'enfant tout en développant son individualité et sa personnalité.

#### **L'accueil:**

L'arrivée du matin, moment où parents et enfants vont se séparer pour la journée, doit se passer en douceur. En effet, la séparation est une situation difficile à vivre pour l'enfant. Il doit non seulement se séparer de ses parents, mais aussi passer du milieu familial à une vie en collectivité. L'accueil va permettre à l'équipe d'aider et d'accompagner l'enfant et ses parents dans ce moment délicat : il faut prendre le temps de dire bonjour aux uns et aux autres, d'avoir un minimum d'échanges sur ce qui s'est passé depuis la veille (le réveil, le petit-déjeuner etc...), de se dire au revoir, de se donner rendez-vous pour plus tard.

#### **Les goûters:**

A 9h30, un jus de fruits frais est proposé à chaque enfant qui est ensuite changé et/ou couché selon son besoin. Entre 15h15 et 16h un goûter est donné.

#### **Les repas :**

Le moment du repas doit être un temps calme et convivial. Les repas se prennent à une heure fixe pour les plus grands (vers 11h 30), quant aux plus petits, le rythme de chacun est respecté. En matière de nourriture l'objectif de l'équipe est de proposer à l'enfant d'ouvrir ses goûts sur toutes sortes d'aliments en faisant jouer l'effet dynamique du groupe. Toutefois, précisons qu'un enfant ne sera pas forcé sur la quantité, l'important étant de goûter et de se faire sa propre opinion. Les menus de la crèche sont affichés toutes les semaines et il est conseillé aux parents de les consulter afin de savoir ce qui a été proposé à l'enfant pour éventuellement compléter au repas du soir la « ration » du midi.

#### **Le change et l'accompagnement aux toilettes:**

Le change est une occasion d'échange entre un adulte et un enfant, de prise en compte pour l'adulte du corps d'un bébé, mais aussi une occasion de tendresse. Les enfants qui commencent à être propres ou qui le sont depuis peu, aiment à être accompagnés. Pour un enfant, ce changement dans le fonctionnement physique constitue une nouveauté et une progression. Là aussi, l'équipe doit être à l'écoute de la demande, du désir de chaque enfant et conseiller la famille si besoin est.

### **Les siestes:**

Elles se font selon les enfants en une ou plusieurs fois. Il est primordial d'être à l'écoute des rythmes de sommeil de chaque enfant. Ce rythme se modifie au fil des mois quand il s'agit des bébés. Quant aux plus grands, ils dorment généralement après le repas de midi. L'enfant doit se sentir en sécurité pour «atteindre» le sommeil. Aussi, les habitudes sont respectées (façon de dormir, doudous, etc.). Le sommeil étant aussi affaire d'éducation, l'équipe joue un rôle non négligeable. Elle prend le temps de coucher chaque enfant et si cela est nécessaire, reste près de lui le temps qu'il s'endorme. Elle reste à proximité des enfants pour parer à toute angoisse mais aussi parfois pour éviter le chahut des plus grands. Elle se doit d'être à l'écoute des difficultés rencontrées par les parents à ce sujet et peut travailler avec eux, s'ils le souhaitent.

### **Le départ du soir:**

Quelque soit l'heure de départ de l'enfant, aura lieu l'indispensable rencontre entre le personnel et les parents, afin que l'enfant puisse faire le lien entre la crèche et la maison.

Le personnel raconte les temps forts de la journée de l'enfant (repas, sieste, activité,...) en insistant sur tout événement particulier (nouvelle acquisition...).

Le personnel est prêt à entendre toute suggestion des parents et à répondre chacun à son niveau aux questionnements de ceux-ci.

## **IV/ Objectifs et moyens pédagogiques**

Consciente que l'enfant établit au cours de ses premières années les bases de son équilibre mental et de sa personnalité de futurs adultes, l'équipe souhaite proposer des activités variées et stimulantes qui permettent à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, affectif et intellectuel. Ces activités sont établies en réponse aux désirs des enfants, à leurs besoins et à leurs capacités en fonction de leur âge. Elles permettent la découverte et l'expérimentation tout en étant source de jeux et de plaisir pour l'enfant. Un planning d'activité hebdomadaire est établi pour que l'équipe et les parents puissent avoir des points de repères quotidiens sur ce qui est proposé aux enfants.

### **On retrouve dans cet emploi du temps:**

1. **L'éveil musical:** Il s'agit de la manipulation de percussions, de l'éducation de l'ouïe, reconnaître des bruits familiers, apprendre à écouter et chanter.
2. **La psychomotricité:** Maîtrise du tonus. Maîtrise des fonctions locomotives et de l'autonomie. Activités d'équilibre (parcours d'obstacles) Activités spatiales motrices (cerceaux, rondes, etc.) Le but est de prendre conscience de son corps et de ses limites. C'est aussi d'obéir à des consignes simples, suivre un chemin, se déplacer d'un point à un autre, apprendre des notions comme intérieur, extérieur, devant, derrière ou dessus, dessous.
3. **Les activités pratiques:** Elles nécessitent un entraînement des gestes dans un but précis. Il s'agit d'associer sa pensée et ses réalisations manuelles, de développer la mémoire et la pensée logique. Par exemple, puzzle, dominos, loto, jeux de constructions, de tris, coloriage, etc.
4. **Les activités manuelles:** La peinture, le collage, les gommettes, par exemple ont pour but la prise de conscience de l'espace en rapport avec la trace laissée. C'est aussi l'occasion d'acquérir la souplesse du poignet, de la main et des doigts. Les enfants développent leur pensée logique, ils repèrent les couleurs, les formes et les tailles.

5. **Les activités sensorielles:** Elles mettent en jeu les possibilités sensorielles de l'enfant. Ses sensations vont construire son domaine affectif et l'aider à mieux percevoir ce qui l'entoure. Toucher différentes matières, sentir (boîtes à odeurs), voir (loto, domino, jeux de mémoire), goûter, écouter (reconnaître des sons).
6. **Les jeux de manipulation:** Modelage, pâte à sel, pâte à modeler Sensibilité du toucher : sable, farine, graine, etc. Jeux d'eau notion de volume (dedans, dehors)
7. **La cuisine:** Recettes simples à la portée des enfants sont proposées. Faire la cuisine permet d'éprouver le plaisir de la manipulation des ingrédients, mais également l'éveil des sens, satisfaction d'une production que l'on peut goûter.
8. **La découverte de la nature :** La vie en collectivité ne signifie pas de rester à l'intérieur de locaux pendant une journée entière. Nous tenons à ce que les enfants, quel que soit le temps, puissent sortir de façon quotidienne. Nous avons la chance de disposer de locaux qui se situent près d'une forêt. Sans même traverser une route, les enfants pourront accéder à un jardin d'enfants. Nous organiserons selon les tranches d'âges et les saisons des moments de découverte de la nature. Les plus petits pourront toucher les feuilles, les fleurs, la terre. Pour les plus grands, nous organiserons des espaces de motricité dans la nature à travers de nombreux jeux.

Chaque année, l'équipe choisit un thème de travail autour duquel s'articulent les différentes activités. Ce choix permet de se concentrer sur un sujet concret et de le découvrir avec les enfants. C'est aussi un trait d'union entre les parents, les enfants et l'équipe. Les activités doivent être également libres et spontanées pour permettre à l'enfant de laisser libre cours à son imagination, à ses découvertes. Le jeu est un élément fondamental dans la structuration de la personnalité de l'enfant. Il lui permet de s'identifier à l'adulte, d'assumer des situations difficiles en les reproduisant mais aussi de se confronter aux autres. Il est donc nécessaire d'arriver dans la journée à un équilibre entre les activités dirigées et les activités libres dont les enfants sont les «maîtres». En ce qui concerne les plus jeunes (les enfants de moins de un an) l'adulte assure leur prise en charge dans leurs besoins de contacts physiques, de tendresse et d'individualité dans le groupe. Il aide le bébé à réussir ses essais par les gestes simples de sollicitation d'encouragement et par l'utilisation d'un matériel spécifique (ballons, rouleaux, jeux de manipulation pour coordonner ses gestes, boîtes à musique, livres en carton, etc.)

Afin de faciliter l'intégration à l'école, la crèche propose aux enfants susceptibles de fréquenter la maternelle à la rentrée scolaire suivante, de passer une petite matinée à l'école maternelle de Collobrières.

## **V. Projet Social**

Les jeunes enfants des bénéficiaires de minima sociaux peuvent être accueillis quelques heures à la crèche.

La crèche peut accueillir un enfant ayant un handicap ou atteint d'une maladie chronique, en fonction des capacités de la structure, de la formation et de la disponibilité du personnel et de la prise en charge au quotidien du handicap ou de la maladie chronique par la mise en place d'un protocole d'accueil médicalisé.

## **VI. Modalités des relations avec les organismes extérieurs**

Le fonctionnement de la micro-crèche s'effectue en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales. La participation financière est déterminée en application du barème des participations établi par la CNAF.

Lorsqu'un enfant est malade ou est victime d'un accident, le responsable technique qualifié ou le personnel d'encadrement en avertit les parents et applique les mesures qu'il préconise. En cas d'urgence, le responsable technique qualifié ou le personnel d'encadrement prend les mesures nécessaires et en avise immédiatement le médecin chargé de la protection maternelle et infantile. En cas d'épidémie, le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale décide des mesures à prendre.